

République Française
 Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
 Arrondissement : Digne-les-Bains
MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE



Séance du mardi 30 septembre 2025

Délibération N° D_2025_033

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	9
Date de la convocation : 25/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Jean-Paul DEORSOLA.

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Représentés : Patrick CLAUDE représenté par Dominique PIGANEAU, Marie MUNUERA représentée par Sandra BIANCARELLI

Absents et Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christian MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Conseil départemental des AHP : appel de Fonds de Solidarité FSL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, de factures d'énergie, d'eau, de téléphone, tout en assurant l'accompagnement social de ces publics.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement des Alpes de Haute Provence fonctionne grâce à la solidarité de tous les partenaires (CAF, MSA, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, Conseil départemental) et aussi à la contribution volontaire des communes, indispensables à ce fonds.

Au titre de l'année 2025, le montant de la participation s'élève à 0.61 € par habitant.

- population légale de Mallefougasse au 1er janvier 2025 : 329 habitants

- montant de la contribution 2025 : 200.69 €

L'information est relayée par le Conseil départemental et le gestionnaire du fonds est l'association LOGIAH des Alpes de Haute Provence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

-

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210401097-20250930-D_2025_033-DE

S²LOW

- **REFUSE** l'appel de Fonds de Solidarité FSL pour l'année 2025 faute d'informations

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Paul DEORSOLA
Président de séance

Christian MICHEL
Secrétaire de séance

